



Ecole Internationale Française

"leur visa pour le monde"

EIF

École Internationale Française

El Menzah 1 - Tunis



Ecole Internationale Française

"their passport to the world"

réf: CC/CC/23112021

devoirs à la maison¹

A. Quelques principes :

Il est nécessaire de concevoir la question des devoirs à la maison en termes d'autonomisation des apprentissages.

La règle est qu'on apprend tout d'abord au sein de l'école ce qui est nécessaire pour y réussir. Ce sont impérativement les enseignants qui assurent les apprentissages.

On n'attend pas que les parents jouent au "professeur du soir", mais, outre qu'ils assurent l'équilibre affectif et corporel (sommeil, repas), qu'ils montrent à l'enfant que l'école est importante de manière implicite, simple, en faisant réciter la leçon, en écoutant la lecture, en dialoguant avec l'enfant. Ce qui est déterminant dans la contribution des parents, c'est bien le sens donné à l'école, la qualité des échanges avec l'enfant, plus que la quantité de travail.

Le manuel est un outil d'apprentissage, donc doit être utilisé -en classe- par l'enseignant(e). Ce n'est pas non plus un instrument d'anticipation de la leçon suivante.

B. Ce qui est demandé aux parents :

I. ne jamais faire de cours particuliers sauf :

- a.** exception vue en EE (équipe éducative avec le directeur) : c'ad une faiblesse non compensable par un dispositif interne à l'EIF ;
- b.** exception étudiée dans le cadre d'un PPS ou PAP ;
- c.** pour hausser le niveau de l'enfant en "langue maternelle" (sauf le français, bien évidemment).

II. ne pas mettre de pression sur l'enfant pour une course à la note ou au classement car il n'y a ni note ni classement en école française.

III. contribuer à l'éducation des enfants de façon complémentaire à l'école :

Parents et enseignants étant coéducateurs. Les champs d'action familiaux peuvent être :

- a.** lire des histoires aux enfants (et non les faire lire : voir, à ce sujet, l'excellent livre de D. Pennac, "Comme un roman")
- b.** des activités de loisirs, en particulier les activités de plein air ;
- c.** l'inscription en club(s) (les finalités et moyens des clubs ne sont pas les mêmes que celles de l'école) ;
- d.** des activités culturelles (cinéma, spectacles, etc.)
- e.** limiter les écrans (voir la règle des "3-6-9-12") <https://www.3-6-9-12.org/>
- f.** des interactions parents-enfant et dans la fratrie.

IV. contribuer à l'action de l'école :

- a.** porter un regard positif sur l'institution et sur les bienfaits pour l'enfant ;
- b.** établir un lien régulier avec l'enseignant ;
- c.** établir des liens de confiance avec l'équipe de l'école ;
- d.** respecter et faire respecter le fonctionnement de l'école (horaires, calendrier, règlements, etc.) ;
- e.** vérifier quotidiennement l'agenda et le carnet de liaison individuels, et « Toutemonannée » ;
- f.** encourager, féliciter pour les progrès accomplis ;
- g.** donner de la valeur avec discernement à ce que l'enfant raconte de l'école, y valoriser les points positifs et encourager à les recommencer ;
- h.** offrir à l'enfant les moyens de travailler ses "devoirs" de façon autonome et dans le calme (bureau ou table, silence, etc.), ne pas faire les exercices à la place de l'enfant ...

¹ Les devoirs à la maison sont strictement encadrés par la réglementation française.

- i. signaler toute difficulté rencontrée aux devoirs ;
- j. valoriser les efforts apportés aux "devoirs", l'engagement plutôt que la réussite ;
- k. vérifier l'apprentissage lorsque le "par cœur" est demandé par l'enseignant ;
- l. ne pas dépasser la dose prescrite ;
- m. **ne pas prolonger l'école à la maison car la maison ne se prolonge pas à l'école ...**

V. la durée des devoirs à la maison :

Au cycle 1, la maternelle, aucun devoir à la maison.

Peuvent circuler entre l'école et la famille des demandes aux parents de coller des illustrations et d'écrire un texte afférent sous la dictée de l'enfant.

Le temps passé **quotidiennement** aux devoirs à la maison (tout confondu : les 3 langues, oral et écrit, etc.) **ne doit pas excéder** :

cycle 2	CP : 15 min	CE1 : 20 min	CE2 : 25 minutes
cycle 3	CM1 : 35 min	CM2 : 40 minutes	

Ces durées maximales doivent être impérativement communiquées et répétées inlassablement aux familles afin que cette règle soit respectée.

Obtenir des familles :

- de ne pas dépasser la dose prescrite ;
- de signaler à l'enseignant(e) toutes les difficultés rencontrées afin d'y remédier de façon concertée.

VI. la différenciation des devoirs à la maison :

En conséquence, il est très souvent nécessaire de différencier les devoirs donnés afin que la règle du temps quotidien maximal soit applicable par chaque élève et sa famille.

VII. le type de devoirs :

En vertu de l'arrêté du 23/11/1956 et de la circulaire du 29/12/1956 qui légifèrent sur les devoirs à la maison ; rappelés via différents arrêtés et circulaires dont ceux de 1958, 1964, 1994 et 2004. Dans ces différents textes sont indiquées clairement l'interdiction de prescrire des devoirs écrits aux élèves de l'élémentaire, et la présence de temps d'étude (AAD), en présence de professeurs, destinés à l'exécution de ces travaux écrits. Les tâches scolaires telles que les leçons à apprendre, les lectures ... étant autorisées et même encouragées par ces mêmes textes.

VIII. les caractéristiques indispensables des devoirs à la maison :

- 1_ Les devoirs sont écrits dans l'agenda sous la scrupuleuse surveillance de l'enseignant qui vérifie individuellement chaque agenda chaque jour. Ils doivent être différents selon les élèves.
- 2_ Aucun apprentissage scolaire n'est initié (démarré) à la maison ;
- 3_ Les apprentissages se font en classe : « Le report à la périphérie de la classe des apprentissages, des temps de réflexion, des moments d'activités structurantes ... se révèle néfaste. » « Les devoirs ne sont pas bénéfiques aux élèves qui ont besoin de compléter des apprentissages qui n'ont pas été convenablement mis en place pendant la classe. » (rapport P. Rayou)

IX. les types de devoirs prioritaires (devoirs oraux) :

- des lectures permettant l'entraînement au déchiffrage et à la rapidité de lecture (fluence) ;
- des calculs de base à automatiser : compléments à 10, à 20, à 50, à 100 ;
- les tables d'additions, de multiplications à mémoriser (après en avoir compris le sens en classe) ;
- des poèmes, chants, récitations ... à apprendre et à restituer harmonieusement ;
- des mots à mémoriser : vocabulaire (+ exemple illustrant), orthographe lexicale (mots vus en classe) ;
- des leçons à apprendre.

X. les types de devoirs secondaires ou facultatifs :

- copier des mots pour les mémoriser (mots vus en classe, déjà lus correctement de façon préalable) ;
- poser des opérations (déjà effectuées en classe) ;
- répondre à des questions de compréhension (sur un texte connu, vu en classe) ;
- rédiger un court texte (déjà répété oralement en classe) ;
- effectuer des recherches.